2007-04347/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

La Régie du cinéma rend hommage à trois défenseurs de la liberté d'expression au cinéma

Montréal, le 30 septembre 2004 – Au nom de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, le député de Marguerite-D'Youville, M. Pierre Moreau et le président de la Régie du cinéma, M. Jean Lebel, ont rendu hommage aujourd'hui à trois hommes qui ont contribué à mettre fin à la censure des films au Québec. MM. André Guérin, Pierre Saucier et Jean Tellier ont été des témoins et des acteurs importants de la transformation du système de censure des films vers celui de leur classement par catégories d'âge, que nous connaissons aujourd'hui.

Afin de souligner la contribution de ces trois défenseurs de la liberté de choix des spectateurs au cinéma, le député a dévoilé des plaques commémorant leur œuvre. « C'est avec plaisir que je prends part à cette célébration qui rappelle la contribution de trois précurseurs. Ces plaques, qui portent les noms de Messieurs Guérin, Tellier et Saucier, convieront les visiteurs à une réflexion sur ce qu'il faut de détermination pour faire évoluer les institutions », a déclaré M. Moreau.

Un peu d'histoire

Le contrôle du cinéma au Québec a tout comme le septième art, près d'un siècle. De 1913 à 1967, le Bureau de censure refuse plus de 6 000 films. C'est plus que l'Angleterre, les États-Unis et le reste du Canada réunis. Hollywood considère le Québec, à cette époque, comme l'endroit le plus sévère en matière de censure cinématographique sur le continent et les distributeurs canadiens menacent de boycotter la province.

Entre les années 1940 et 1950, le Bureau censure pour des questions de religion, de moralité ou de sensualité et relève toute allusion au communisme, au patriotisme, au clergé ou à la police. Durant les années 1960, une grande partie de la population, portée par l'esprit de la Révolution tranquille, ne veut plus que le gouvernement s'immisce dans ses choix cinématographiques et le public demande à voir les films sans subir la sanction des « ciseaux ».

En 1962, le rapport Régis recommande l'abolition du Bureau de censure et son remplacement par un organisme mieux adapté au consensus social. Nommé le 26 avril 1963, M. André Guérin présidera à cette transformation qui donnera naissance au Bureau de surveillance du cinéma. Pour le seconder, M. Pierre Saucier occupera le poste de directeur des relations extérieures et plus tard, celui de directeur du classement des films, et M. Jean Tellier agira comme examinateur et administrateur. Ils poursuivront leur œuvre en 1983 avec la naissance de la Régie du cinéma.

Aujourd'hui, après vingt ans d'existence, la Régie du cinéma réalise différents mandats dont celui d'assurer la protection de la jeunesse en classant les films

(destinés à la projection en salle ou au marché de la vidéo) par catégories d'âge. Elle veille également à une bonne application de la Loi sur le cinéma en contrôlant les droits de distribution des films et en encadrant les activités des entreprises de diffusion (cinémas, ciné-parcs et commerçants au détail de matériel vidéo).

Source :

Janick Belleau et
Celina Machado
Service des communications
Régie du cinéma
Tél. : (514) 873-2371 poste 225
http://www.rcq.gouv.qc.ca/index.asp

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007